

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 juillet 2019
CO 095 DE

Page 1/2

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Josiane SCARABOTTO, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Bernard AMIENS à Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT à Martine PINGAT CHANEY, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Roger GROS à Dominique GAHIER, Pascal DROGREY à Jacques FAIVRE, Bernard DODANE à Laetitia DOS SANTOS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Hubert MOTTET à Jean-Marie BAILLY, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Danièle CARDON à Marie Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT à Laurent MENETRIER, Marie-Thérèse BROCARD (départ 22h) à Adrien LAVIER, soit 16 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Étaient Excusés : André VIONNET, Anne-Frédérique BRENOT, Rémy VIENNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Étaient absents : Anne DE ZAN, André PROST, Denis BRENIAUX, Jean-Luc BROCARD, Daniel BERTOCCHI, Sylvain BENETRUY, Jacky REVERCHON, Yann PINGUAND, Jacqueline COTTAREL, Mathieu GERARD, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur François PERRIN.

Convocation faite le : 1^{er} juillet 2019

Objet : Motion pour le maintien du service des impôts des particuliers à Poligny et de reconnaissance des 2 Maisons des Services au Public communautaire en Maison France Service et la création d'une Maison France Service pour le canton de Poligny au sein du Pôle administratif Cœur du Jura.

CONSIDERANT que la Direction Départementale des Finances Publiques a un projet de réorganisation des services de trésorerie et des impôts aux particuliers : actuellement, il y a 14 trésoreries dans le département du jura et 4 sites pour les impôts des particuliers ;

CONSIDERANT que dans le cadre du projet transmis le 6 juin dernier, les suppressions du service des impôts aux particuliers de Poligny et Saint Claude sont envisagées, il ne resterait que Lons le Saunier et Dole. Pour ce qui concerne les trésoreries, il ne restera que 4 services de gestion comptable dont 1 à Poligny (les autres étant à Lons le Saunier, Dole et Saint Claude) ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juillet 2019

CO 095 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Motion pour le maintien du service des impôts des particuliers à Poligny et de reconnaissance des 2 Maisons des Services au Public communautaire en Maison France Service et la création d'une Maison France Service pour le canton de Poligny au sein du Pôle administratif Cœur du Jura.

ADOpte la motion suivante :

Réunie en Conseil Communautaire le 9 juillet 2019 la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura approuve la motion à présenter à Monsieur Le Préfet et la DDFIP comme suit :

01- Prend acte des orientations du programme Action Publique 2022 lancé par le Premier ministre le 13 octobre 2017, visant à transformer l'administration en trois points : améliorer la qualité des services publics, offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires et maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens.

02- Prend acte que le Gouvernement souhaite assurer une meilleure accessibilité des services publics à la population, notamment dans les territoires où le sentiment d'abandon de l'État se développe.

03- Prend acte que le gouvernement souhaite porter une attention toute particulière aux usagers qui sont peu familiers ou éloignés des outils numériques, sans renier la nécessaire modernisation des services publics.

04- Prend acte qu'il s'agit de tirer parti des nouvelles organisations du travail comme des nouveaux usages notamment les démarches en ligne, la dématérialisation, le travail à distance et le développement d'un traitement plus automatique de certaines tâches répétitives pour s'organiser différemment :

- en améliorant l'efficacité et la rapidité de traitement par la concentration et dématérialisation les tâches non visibles par le public permettant à l'État de réaliser des gains de productivité sans dégrader la qualité du service public
- en améliorant l'accessibilité d'une offre de service nouvelle en augmentant très fortement les sites où un accueil physique d'équipement de proximité sera assuré, notamment dans les Maisons France Services.

05- Prend acte de la volonté du gouvernement de permettre d'améliorer les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus.

06- Prend acte de la proposition de nouvelle organisation de ses services de la DDFIP du Jura dont la vocation vise à favoriser la proximité avec les usagers.

07- Prend acte de la création d'un service de gestion comptable (SGC) implanté à Poligny au sein du Pôle administratif Cœur du Jura dédié à la gestion la partie Nord-Est du département.

08- Désapprouve que le service des impôts des particuliers (SIP) à Poligny soit fusionné avec celui de Dole.

09- Demande que le SIP à Poligny soit maintenu durablement sur Poligny.

10- Demande la création d'une Maison France Services pour le Canton de Poligny au sein du Pôle administratif Cœur du Jura (Poligny).

11- Demande qu'une concertation active soit engagée avec les élus de la CCAPS jusqu'au mois d'octobre avec la DDFIP du Jura et M. le Préfet pour valider la création de la Maison France Services à Poligny.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY

